

Une classe d'eau, c'est quoi ?

- **Travailler avec sa classe pendant 5 jours consécutifs sur l'eau potable**, de son origine au traitement des eaux usées
- **Bénéficier d'une subvention de 700 € de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)** dont l'OCCE 93 se fait le relai sur la Seine-Saint-Denis
- **Respecter un cahier des charges** (document donné lors de la réunion d'informations)
 - * un tiers de sorties (exclusivement sur notre département),
 - * un tiers d'intervenants extérieurs qui viennent dans l'école,
 - * un tiers d'activités dans la classe,
 - * la création d'un **carnet de bord** pour chaque élève avec **un exemplaire original à renvoyer par courrier postal** à l'OCCE 93 à la fin du projet (OCCE 93, 64 allée du Colonel Fabien, 93320 Les Pavillons-sous-Bois)
 - * **un compte-rendu financier (avec les factures numérotées) à renvoyer à l'OCCE 93 par courriel** à ad93@occe.coop

Calendrier des classes d'eau 2023-2024 :

- **11 octobre 2023 de 10h à 12h : Réunion d'informations** aux Pavillons-sous-Bois.
Présence requise pour tout nouveau candidat. Dossier d'inscription remis aux candidats lors de cette réunion. Chaque stagiaire se voit délivrer une attestation de présence.
- **8 novembre 2023 : dernier délai pour renvoyer son dossier à l'OCCE 93** de préférence par voie numérique à ad93@occe.coop
- 15 novembre 2023 : étude des dossiers reçus par la commission classes d'eau de l'OCCE 93 – transmission des dossiers validés à l'AESN
- mi-décembre 2023 : l'AESN donne sa réponse
- **15 juin 2023 : dernier délai pour l'envoi à l'OCCE 93 d'un carnet de bord original par courrier et du bilan financier par courriel**

Versement de la subvention

Le virement de la subvention est fait par l'OCCE 93 sur le compte de la coopérative scolaire concernée dès réception des fonds de l'AESN

80% vers la mi-avril

20 % quand l'AESN a validé le tableau récapitulatif que l'OCCE 93 lui renvoie fin juin-début juillet pour toutes ses classes d'eau (pour ce faire, il faut donc que l'OCCE 93 ait reçu le bilan de toutes ses classes d'eau – un dossier manquant bloque tous les autres)

Informations complémentaires :

Le dossier est constitué de 4 pages, dont une page pour indiquer l'emploi du temps et une page pour le budget prévisionnel.

Le budget est approximatif. Il peut dépasser 700 € (c'est votre coopérative qui finance au-delà) mais les 700€ doivent être dépensés (pas de somme inférieure à 700€).

Plusieurs classes d'une école peuvent avoir le même projet, aux mêmes dates.

S'il y a des modifications apportées entre le projet prévisionnel et le projet réalisé, il suffira de modifier les pages du dossier (en général l'emploi du temps) et de le transmettre lors du bilan.

Très souvent les projets ont lieu entre mi-mars (si la coopérative peut avancer les fonds) et début juin.

Si plusieurs collègues de votre école sont intéressés-es, il suffit qu'un.e seul.e collègue vienne à la réunion du 11 octobre 2023 pour les représenter.